

MISE EN CONCURRENCE KIOSQUE DE VENTE SUR LA PLAGE - ÉTÉ 2020/2021/2022

La commune d'Excenevex met en concurrence l'attribution de l'activité suivante :

Aménagement – gestion – animation d'un kiosque de vente au public

1/ Description de l'emplacement et modalités d'exploitation

Localisation :

Situé dans l'alvéole communale à côté des sanitaires de la plage (superficie de 12 m² + réserve de 6 m²) et d'une terrasse (l'implantation sera définie par les autorités municipales) pour la saison d'été.

Période et durée d'utilisation

Le kiosque est attribué pour une période du 1^{er} mai au 30 septembre pour une durée de 3 ans.

Pour la vente de : journaux, articles de plage, souvenirs d'Excenevex, cartes postales, crèmes solaires.
Le candidat peut faire des propositions complémentaires.

Exclusion : pas de denrées alimentaires, ni de boissons à consommer sur place ou à l'emporter.

Caution demandée : 2 000 €

2/ Modalité de dépôt des candidatures

Les candidats devront renvoyer une candidature complète (papier et/ou clé USB) à la mairie d'Excenevex soit au 81 rue des Ecoles 74140 EXCENEVEX ou sur accueil@excenevex.fr

Inscrire sur l'enveloppe, en lettre majuscules : « NE PAS OUVRIR MISE EN CONCURRENCE KIOSQUE DE VENTE SUR LA PLAGE ».

La date limite de réception des offres est le mardi 21 janvier 2020 à 14 heures.

3/ Modalités de sélection des candidatures et d'attribution du kiosque

Les dossiers de candidatures devront contenir :

- les moyens mis en place
- le descriptif de l'activité
- l'aménagement, la décoration
- les jours et les horaires d'ouverture
- les articles mis en vente
- la méthode de promotion – l'information au public
- le loyer proposé à la commune pour la durée de la saison estivale
- la police d'assurance RC
- l'engagement pour la caution de garantie.

Seules les candidatures complètes seront prises en compte.

Les offres seront jugées selon deux critères :

- la qualité du projet
- le montant de la redevance versée à la commune, qui ne pourra pas être inférieure à 1 700 euros hors taxes par saison.

La commune se réserve le droit de négocier avec un ou plusieurs candidats à n'importe quelle étape de la procédure.

Renseignements complémentaires : secrétaire de mairie 04 50 72 81 27